

terres à défricher ; grâce à la louable initiative de notre tout dévoué Clergé, la colonisation de nos vastes et belles terres promet de prendre un nouvel et vigoureux essor.

Maintenant qu'on semble avoir compris la vérité de cette parole sortie de la bouche d'un de nos plus imminents concitoyens : " emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité," qu'on n'aille pas croire que tout est fini, qu'il ne s'agit plus que de laisser marcher ce mouvement. Non, ce mouvement tout général, tout impétueux qu'il paraisse être, a encore besoin d'être dirigé, aiguillonné, encouragé de toutes les manières.

Si nous voulons que la fièvre colonisatrice ne dégénère pas en fiasco il faut que toutes les paroisses, que tout le Bas-Canada s'organisent en une immense société ayant pour but de venir en aide au colon pauvre ; ayant pour mission de venir au secours du colon découragé.

Nos compatriotes d'origine anglaise ont senti, eux aussi, qu'il leur fallait de toute nécessité se former en sociétés colonisatrices pour venir en aide aux colons de leur religion et la *Quebec Gazette* de lundi contient un plan d'organisation que nous avons cru devoir reproduire aujourd'hui dans nos colonnes, afin d'augmenter l'ardeur de nos compatriotes et de les engager à ne pas rester en arrière dans cette lutte toute pacifique, mais dont le résultat est si important pour nous Canadiens-Français.

Si nous voulons sortir vainqueurs de cette lutte, nous le pouvons. Avec égales ressources, avec égale protection, l'élément canadien-français, l'histoire de la colonisation du pays le constate, luttera avec avantage contre l'élément anglais. Mais, pour obtenir ce résultat vital pour nous, il nous faudra nous mettre sérieusement à la besogne.

Nos compatriotes d'origine anglaise se proposent d'établir au moyen d'une modique souscription générale un fond de secours destiné aux colons protestants de toutes dénominations. Pour quoi n'en ferions-nous pas autant pour nos colons ?

Nous sommes en Bas-Canada plus de huit cent mille canadiens-français. Sur ce nombre on peut compter au moins trois cent mille adultes.

Supposons que chaque adulte donne pour les fins de la colonisation un sou, un seul sou par semaine ; le montant collectif des contributions atteindrait la somme de \$120,000 par année. Il n'est pas besoin d'ajouter quel énorme essor donnerait au défrichement cette somme réunie à l'octroi annuel fait par la législature pour l'ouverture des routes.

Ce plan de contributions générales n'est pas nouveau ; en 1848 on essaya de le mettre en opération, mais l'apathie qu'on montrait alors, dans les villes comme dans les campagnes, pour la colonisation, fit échouer cette première tentative.

Aujourd'hui le temps est arrivé de tenter encore une fois la réalisation de ce plan, et nous sommes convaincu qu'il ne se trouverait pas actuellement dans nos paroisses un seul homme capable de refuser le denier du colon.

Que les promoteurs de l'œuvre de la colonisation se donnent donc la main pour organiser par tout le Bas-Canada cette immense société colonisatrice, et nous promettons, au grand mouvement de colonisation qui remue actuellement tout le pays, le couronnement le plus brillant.

Mais encore une fois ne laissons pas refroidir cette ardeur ; allons y de cœur et vivement ; le succès, et le succès le plus complet est au bout.

Voici l'article de la *Quebec Gazette* auquel nous faisons allusion plus haut :

*Union de colonisation anglaise du Canada, Société pour la promotion et le soutien des intérêts protestants dans ce pays. — Nécessité d'une telle organisation.*

" Quoique le manque de moyens efficaces pour venir en aide

au pauvre colon protestant établi sur les terres incultes en Canada se soit fait souvent sentir vivement, cependant jusqu'à ce jour aucune société n'a été formée dans ce but. L'Eglise Catholique Romaine, toutefois, avec sa prévoyance et sa perception ordinaires dans les choses du monde, paie beaucoup d'attention à la colonisation de nos terres incultes.

" Sous ses auspices, il s'est formé à Montréal une société connue sous le nom de " Société de colonisation de Montréal," dont le but immédiat est d'établir les Canadiens-Français dans toute la province. Au Saguenay, sur le St Maurice et à Matawin, sur la rive nord du St. Laurent, les prêtres catholiques romains sont occupés à explorer, à établir les colons, ériger des nouvelles paroisses et à recommander ou à surveiller la construction des chemins de colonisation ; tandis que sur la rive sud du St.-Laurent, dans le canton Langevin, une société de moines Trappistes, a construit un monastère, possédant 800 acres de terres et se dévoue à l'œuvre de la colonisation. Leurs 800 acres vont être convertis en ferme modèle et plusieurs prêtres Trappistes, qui doivent rejoindre leurs confrères le printemps prochain, se constitueront les missionnaires des nouveaux colons qui peupleraient les cantons avoisinants de Ware, Standon, Frampton, Cranbourne, Watford, etc. Mais c'est surtout dans les cantons de l'Est que les prêtres catholiques romains se montrent actifs et zélés dans la direction de la colonisation et obtiennent des octrois d'argent du Bureau d'Agriculture pour l'ouverture de routes dans l'intérêt des canadiens-français surtout ; tandis que le récent arrangement administratif, en vertu duquel l'immigration et la colonisation doivent être dirigés par un Canadien-Français, ôte l'espoir de voir faire quelque chose pour venir en aide au colon ou émigrant anglais, à moins que ce ne soit par entreprise privée.

#### *Organisation et fonctionnement de la société.*

" Deux comités centraux devront être tout d'abord formés — un à Montréal pour le Canada Est, l'autre à Toronto pour le Canada Ouest. Ces comités seront composés de tous les ministres protestants résidant alors dans les cités de Montréal et de Toronto et de deux ou plusieurs membres de chaque congrégation protestante dans ces cités, les ministres devant être, *ex officio*, membres de tous les comités et les membres laïques devant être élus à une assemblée publique de leur congrégation respective, convoquée tous les ans dans ce but par les différents ministres. Les officiers de ce comité se composeront d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, qui seront élus tous les ans par le comité. Les secrétaires des comités centraux enverront immédiatement à chaque ministre protestant une circulaire expliquant le but et le fonctionnement de la société et le priant d'agir de concert avec ses confrères et toutes les congrégations protestantes de voisinage, afin d'établir un comité local, sur le modèle des comités centraux. Les comités centraux et locaux, nommeront pour chaque congrégation un ou plusieurs collecteurs qui collecteront tous les trois mois au taux de deux sous par mois, la contribution des adultes membres de leur congrégation et la somme ainsi collectée sera remise tous les trois mois aux trésoriers qui, s'ils sont trésoriers de comités locaux, remettront à leur tour cette somme aux trésoriers respectifs des comités centraux, lesquels déposeront dans des banques légalisées, au crédit de " l'Union," tout l'argent reçu par eux. Chaque comité se réunira au moins une fois par trimestre, pour la transaction des affaires. Tout l'argent sera à la disposition des comités centraux qui le distribueront en octrois annuels ou semi-annuels aux comités locaux qui auront pour mission de venir en aide ; et ces comités locaux auront droit à un montant au moins égal à celui envoyé par lui aux comités centraux.